https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-27-fevrier-2014-fixant-le-nombre-demplois-offerts-a-la-mutation-au-detachement-et-au-recrutement-par-concours-des-professeurs-des-universites-et-des-maitres-de-conferences-jusquau-31-de/
Arrêté du 27 février 2014 fixant le nombre d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences jusqu'au 31 décembre 2014
27/02/2014
Cet arrêté précise que le recrutement de professeurs des universités est autorisé pour pourvoir à des emplois jusqu'au 31 décembre 2014 et dans la limite de 1 193 emplois. Ces emplois sont, dans les mêmes conditions, offerts à la mutation et au détachement. S’agissant du recrutement de maîtres de conférences, il est autorisé pour pourvoir à des emplois jusqu'au 31 décembre 2014 et dans la limite de 1 654 emplois. Ces emplois sont, dans les mêmes conditions, offerts à la mutation et au détachement.